



Projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'École » ou l'École au service de l'économie libérale

« Se souvenir de l'avenir plutôt que de flatter l'aujourd'hui. »

Hans Jonas

Loi d'orientation sur l'école : loi rétrograde... Pour une autre école, pour une autre société !

François Fillon présente au conseil des ministres le 12 janvier la loi d'orientation sur l'école rejetée le 16 décembre par le Conseil Supérieur de l'Éducation et le 20 par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Notre opposition à ce projet de loi est totale. Il est issu du rapport Thélot que nous rejetons, lui-même faisant suite au « grand débat », mascarade de consultation que nous avons dénoncée en son temps, opération de propagande après les luttes menées contre les lois sur les retraites et la décentralisation.

Ce projet ne répond ni aux besoins exprimés par les personnels, ni aux conclusions des différentes structures de recherche sur l'éducation (Haut Conseil de l'Évaluation de l'École et Institut de Recherche en Économie de l'Éducation) et bien sûr ni à une quelconque démocratisation de l'école.

*L'éducation n'est pas une marchandise.
L'école n'est pas une entreprise.*

Les besoins du libéralisme vont entièrement dicter l'orientation et la formation. Dans un contexte de destruction du droit du travail, il s'agit de fournir une main

d'œuvre docile, mobile, prête à l'emploi. L'orientation dès l'entrée en Quatrième, justifiée par la croyance en des aptitudes et autres talents naturels, illustre la logique réactionnaire et de ségrégation sociale de ce texte.

C'est la porte est ouverte à une dégradation sans précédent du statut des enseignants : multiplication des « missions » exigées des personnels, remplacement de courte durée à l'interne même dans une discipline « connexe », formation continue en dehors du temps de travail. Pour réaliser tout cela toute la profession doit être mise au pas : renforcement de la hiérarchie, des chefs d'établissements pour les réseaux d'écoles comme dans le second degré. Les MEDEF locaux ne sont pas oubliés avec des projets d'établissements adaptés à leurs exigences et plus globalement le développement de la logique d'entreprise au sein de l'École.

Ce projet s'insère dans un arsenal déjà déployé dans le cadre des projets européens, la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), la loi sur la décentralisation, l'accord sur la formation professionnelle. La défense des services publics, attaqués de toutes parts et réduits pour l'avenir en

terme de « missions d'intérêt général » dans le projet de constitution, ne peut que nous amener à réactiver le vieux slogan : « intérêt général, intérêt du capital » toujours aussi actuel. Nous devons nous battre pour une autre école, pour des services de qualité, pour une autre société.

Le 20 janvier, l'ensemble des fonctionnaires est appelé à se mettre en grève pour protester contre l'attitude de Renaud Dutreil, ministre de la fonction publique, qui ne veut pas accorder plus d'1% d'augmentation de salaire alors que la perte de pouvoir d'achat est beaucoup plus importante depuis 5 ans. Cette aumône ne nous satisfait pas.

Les motifs de protestation ne manquent pas : casse des services publics, précarité, budget, manque de postes, manque de moyens, etc. SUD Education et l'Union Syndicale SOLIDAIRES appellent, avec les autres fédérations, à une mobilisation unitaire et massive, seule capable de faire reculer le gouvernement.

*Suscitons partout où c'est possible
des assemblées générales
intercatégorielles et inter-
professionnelles
Faisons en sorte que cette
journée ne se limite pas à un
coup de grogne sans lendemain.*

SUD EDUCATION CRETEIL

Date de parution :
14/01/05

Dans ce numéro :

Une réforme dictée par le processus de Lisbonne	2
Le système scolaire en France, un modèle sélectif et inégalitaire	4
Y a-t-il des interrogations ?	5
Derrière la réforme de l'École, la réforme de l'État	6
Les vrais enjeux de la réforme de l'École	7
Les voies de la privatisation	8
Quel service public pour quelle société ? Nos propositions pour une École égalitaire et démocratique	9
Avant la Réforme, les réformes ont déjà commencé	11
Conclusion et Notes	12
Encart : Le projet de loi d'orientation dans le détail	

Une Réforme dictée par le processus de Lisbonne

Le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'École, présenté en conseil des ministres le 12 janvier 2005 sera débattu au Parlement au cours du premier trimestre pour que certaines dispositions du texte soient applicables dès la prochaine rentrée. Soulignons que le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE – instance consultative dans laquelle siègent les organisations représentatives du secteur éducatif) sondé pour avis par le Ministère, a rejeté ce projet de loi par 39 voix (4 voix favorables et 9 abstentions), en dénonçant par la voix des organisations syndicales « une logique libérale » qui crée « une éducation à deux vitesses ». Rajoutons que le CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) a repoussé ce projet de loi le 20/12/02004 par 34 contre, 6 pour et 5 abstentions.

Les choix de réforme de l'Éducation Nationale s'inscrivent dans un processus plus global d'harmonisation qui touche l'ensemble des systèmes scolaires de l'Union Européenne. « *Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* »

durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale », tel est l'objectif que l'UE s'est fixée en mars 2000, dans le cadre du processus de Lisbonne, qui détermine quatre options stratégiques à l'horizon 2010 :

- rendre compatibles les systèmes éducatifs européens,
- rendre attractif le système d'enseignement supérieur européen,
- trouver une nouvelle relation entre la

connaissance et l'économie,

- rapprocher la culture et l'économie.

Le Ministère ne fait plus mystère¹ de sa détermination à ré-

former l'institution scolaire en se conformant au processus de Lisbonne. Il s'agit, par le biais de réformes qui restructurent la politique de l'État, de faire coller la formation initiale et continue au plus près des besoins de l'économie libérale : celle-là même qui préside aux destinées de 450 millions de consommateurs du marché européen² et qui considère l'éducation sous le seul angle de la formation des ressources humaines et le savoir comme un paramètre économique au service de la compétitivité des entreprises.

A cette fin, l'Éducation Nationale doit être recentrée sur quelques missions privilégiées³ :

- transmission des connaissances,
- construction des valeurs sociales et morales,
- reconnaissance du mérite,
- qualification des jeunes pour l'emploi.

Et la mission première de l'État consiste dès lors à :

- déterminer les grandes orientations,
- définir les objectifs,
- répartir les moyens,
- évaluer les résultats.

Les objectifs globaux à atteindre sont clairement quantifiés :

- garantir que 100% des élèves aient acquis au terme de leur formation scolaire un diplôme ou une qualification reconnue,
- assurer que 80% d'une classe d'âge accède au niveau du baccalauréat,
- conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une Réforme dictée par le processus de Lisbonne

La future loi d'orientation ne résoudra pas la production de l'échec scolaire des enfants de milieu populaire, puisque ce problème n'a pas pour fonction d'être résolu. Un des objectifs de la loi, en introduisant une terminologie différente qui vise à remplacer systématiquement "échec scolaire" par "répartition des talents individuels", est d'institutionnaliser dès l'école les inégalités socio-économiques en les justifiant par la vieille théorie des "dons" relookés en "talents".

D'ici 2010 :

1. le nombre de bacheliers généraux parmi les enfants des familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées doit augmenter de 20%,
2. le nombre d'étudiants suivant une filière de formation supérieure scientifique (hors formation médicale) doit augmenter de 15%,
3. la proportion de jeunes filles dans les séries scientifiques générales et technologiques doit augmenter de 20%,
4. le nombre d'élèves atteignant dans leur 1^{ère} LV le niveau B1 (niveau 3^{ème}) doit augmenter de 20%,
5. le nombre d'élèves apprenant l'allemand doit augmenter de 20%,
6. le nombre de sections européennes au collège et au lycée doit augmenter de 20%,
7. le nombre d'élèves étudiant une langue ancienne doit augmenter de 10%,
8. le nombre d'apprentis dans les sections d'apprentissage des lycées professionnels ou des métiers doit augmenter de 50%
9. le nombre d'enseignants suivant une formation en cours de carrière doit augmenter de 20%.

Ces chiffres semblent ambitieux⁴...

Ils le sont beaucoup moins lorsqu'on s'autorise une lecture en creux. Il faudra bien nous expliquer en particulier pour quelles impérieuses raisons la jeunesse issue des milieux populaires devrait continuer à se satisfaire de ne pas pouvoir prétendre au même taux d'accès au baccalauréat général que les enfants de cadres et d'enseignants. C'est une façon très nette d'enterrer l'injustice sociale et les inégalités de réussite scolaire.



laire.

Nous ne cesserons de le rappeler : **la future loi d'orientation ne résoudra pas la production de l'échec scolaire des enfants de milieu populaires, puisque ce problème n'a pas pour fonction d'être résolu. Un des objectifs de la loi est de passer de l'appellation de l'échec scolaire à celle individualisée des talents.** Les choix gouvernementaux pour l'école de demain et les orientations de ce projet de réforme renforceront la réalité d'un système éducatif fortement sélectif et inégalitaire.

Le système scolaire en France, un modèle sélectif et inégalitaire

Dans un avis daté d'octobre 2003 et intitulé « *éléments de diagnostic sur le système scolaire français* » le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École établissait pourtant un constat lourd de sens :

- la France est un des pays où le lien entre la possession d'un diplôme et la vie professionnelle est le plus fort,
- notre pays sait moins que d'autres donner une place aux jeunes sortis précocement du système de formation initiale,
- contrairement à une idée reçue, nous ne formons pas plus de jeunes susceptibles d'accéder à l'enseignement supérieur que les autres pays de l'OCDE (France : 61%, moyenne OCDE : 62%), mais nous formons beaucoup plus de diplômés du premier niveau de qualification (France : 37%, moyenne OCDE : 9%).

C'est une autre façon de dire que l'Etat en France donne la priorité aux formations courtes aux détriments des formations longues. Le HCéé défendaient les orientations suivantes :

- préservation des acquis de l'école maternelle et réflexion sur la scolarisation des 2 ans,
- maintien du collège unique, entendu au sens où tous les élèves le fréquentent et ne s'orientent qu'à son issue,
- augmentation du flux des élèves vers la voie générale du lycée,
- meilleur accès au niveau baccalauréat pour les titulaires d'un diplôme de niveau V.

De même, le HCéé réclamait une véritable formation initiale pour les enseignants, constatant que près d'un enseignant sur deux n'a pas bénéficié d'une véritable formation initiale, résultat d'un recours excessif à la précarité.

De son côté, l'Institut de Recherche en Economie de l'Education (IREDU), dans une recherche financée par le MEN, a mis en perspective les performances des élèves de 15 ans avec certaines caractéristiques des pays de

l'OCDE, notamment de leur système éducatif (Duru-Bellat, Mons, Suchaut - « inégalités sociales entre élèves et organisation des systèmes éducatifs : quelques enseignements de l'enquête PISA », 2004). Les conclusions de cette

recherche se suffisent à elles-mêmes :

« Toute limitation de la scolarisation ou mise à part précoces de certains élèves, tout groupement par niveau ou filières distinctes (dans le cadre de la scolarité obligatoire), ou encore des phénomènes de ségrégation entre établissements tendent à accroître l'inégalité sociale des performances sans améliorer pour autant le niveau moyen ou même le niveau de l'élite. » (IREDU)

• « les pays les plus inégalitaires socialement sont aussi, un peu plus souvent, les pays où les élèves sont les plus

faibles ; réciproquement, les pays les plus égaux socialement ont aussi en moyenne les élèves les plus performants. »,

- « il existe (...) une relation statistique positive entre la performance moyenne des élèves et le PIB (...) : plus le pays est riche, plus les scores sont élevés. »,
- « la sélection scolaire, qu'elle résulte d'une politique explicite ou soit liée à la pauvreté du pays, non seulement ne garantit (...) pas un niveau des élèves plus élevé mais obère même les performances des élèves. »,
- « plus les systèmes scolaires maintiennent un niveau élevé d'hétérogénéité (peu de redoublements, tronc commun long, établissements peu différenciés), moins les inégalités sociales de réussite entre élèves sont importantes. »,

Cette recherche confirme que l'ampleur des inégalités sociales dans un pays et que le caractère plus ou moins différencié de son système éducatif pèsent sur les inégalités sociales de performances entre les élèves :

- « toute limitation de la scolarisation ou mise à part précoces de certains élèves, tout groupement par niveau ou filières distinctes (dans le cadre de la scolarité obligatoire), ou encore des phénomènes de ségrégation entre établissements tendent à accroître l'inégalité sociale des performances sans améliorer pour autant le niveau moyen ou même le niveau de l'élite. »

Autrement dit, plus on fabrique de petites boîtes homogènes, plus on multiplie les petits paquets qui séparent les individus dans leurs différences, et plus on constate une hétérogénéité de performances et le développement d'inégalités de réussite. **La non prise en compte de ces résultats traduit un renoncement implicite à toute ambition de démocratisation de l'école.**

Y a t-il des interrogations ?

Nous continuons d'émettre les critiques les plus vives à l'égard de ce projet de loi, et cela même si Fillon n'a cessé de se dissocier des propositions les plus controversées du rapport Thélot. La période sociale dans laquelle nous sommes depuis le mouvement de grève de 2003 (décentralisation, attaques contre les retraites et la sécurité sociale,...) ne peut en effet que nourrir nos soupçons.

Selon Jean-Yves Rochex,
« il s'agit d'un aveuglement sociologique, puisque la réforme proposée se fonde sur la reconnaissance des différences entre les élèves en refusant de reconnaître qu'une part importante de ces différences sont en fait des inégalités de situation, c'est-à-dire non pas des caractéristiques individuelles « naturelles » mais des constructions et des héritages sociaux. »

l'École dans un sens néo-libéral ? Des transformations réglementaires dans le cadre de la SMR

Selon Philippe Meirieu,
ce projet n'est qu'un « marchandage subtil », en direction des « parents contribuables » (la réquisition des enseignants en cas d'absence et l'acquisition d'un socle commun fabriquent « une école soumise à l'obligation de résultat ») et des « enseignants corporatistes » (le renforcement du pouvoir des conseils de discipline, les choix opérés en matière de redoublement, d'orientation et de liberté pédagogique permettent un affranchissement de « l'emprise des parents interventionnistes ») : « un tel calcul est pitoyable : fondé sur un mépris symétrique des parents réduits à des consommateurs d'école et des enseignants considérés comme de piètres professionnels, ne disposant que des sanctions, redoublements et exclusions pour faire réussir leurs élèves ».

• **Quelle lecture faire du rapport Thélot ?**

Il représente selon nous la synthèse de tout ce qui a été pensé et élaboré depuis 20 ans aux sommets de l'État et dans les instances de l'OCDE en matière de politique éducative et c'est uniquement pour cette raison qu'il faut l'appréhender comme un document de référence.

• **Ce gouvernement a-t-il pour l'instant suffisamment d'autorité pour réformer l'institution selon l'intégralité des vœux exprimés dans le rapport Thélot ? Pendant combien de temps encore les mesures les plus agressives du rapport Thélot seront-elles enterrées ?**

L'État a-t-il d'ailleurs besoin d'une nouvelle loi d'orientation pour opérer sa mutation ? Autrement dit, des transformations radicales sur le papier sont-elles nécessaires pour réformer (stratégie ministérielle de réforme), en complément de la LOLF (Loi organique relative à la loi de finance) et un appui de la hiérarchie intermédiaire pourraient suffire (lire ci-dessous).

• **Quelle lecture faire de la proposition de « socle commun » : formation initiale au rabais pour une fraction des élèves ou élévation du niveau de qualification pour le plus grand nombre ?**

Les compétences scolaires sont indissociables de la culture ; si l'on veut vraiment un collège unique, il faut inventer une nouvelle culture scolaire, une culture commune, où commune prenne un sens qui ne soit pas seulement celui de niveau ou de programme minimum (« une culture du pauvre »), mais d'abord celui des valeurs à partager pour exister et apprendre sans exclure et sans s'exclure.

• **Quelle articulation opérer entre ce qui relève de l'École d'un côté et du sociétal de l'autre ? Quelles sont les responsabilités propres à l'école dans les mécanismes d'échec scolaire et dans les dynamiques d'exclusion et de reproduction sociale ?**

L'école est victime non seulement de la crise économique, mais aussi d'une politique de la ville catastrophique et du développement du consumérisme scolaire chez les classes moyennes et supérieures qui refusent très largement la plus élémentaire mixité sociale et contribuent ainsi au développement d'un modèle de société : une société « extrêmement compartimentée, ... à la fois fragmentée et figée, hantée par la peur du déclassement⁵ ».

Derrière la réforme de l'École, la Réforme de l'État

Fillon, ministre particulièrement réactionnaire sur les questions éducatives, est un animal politique fin et ambitieux... L'homme se nourrit d'idées paresseuses en matière d'éducation, mais possède un pouvoir de séduction des esprits par des propositions démagogiques qui font toujours recette. Celle en particulier d'un retour à quelque chose qui aurait été abandonné : autorité, discipline, sanctions, punitions...

Si la future loi d'orientation semble donc en deçà des projets les plus libéraux en matière de politique scolaire, nous pensons qu'elle porte en filigrane tous les ingrédients d'une dualisation encore plus marquée⁶ et d'une transformation profonde de l'institution que nous connaissons aujourd'hui. Une transformation qui pourrait n'être visible que de l'intérieur, tant la loi privilégie une réforme des contenus et des modalités de gestion des personnels plutôt que des structures visibles par les usagers.

**« s'adapter sans cesse »
et entrer
« dans une logique de
résultats et de
performance »**

La réforme de l'Éducation Nationale doit nous faire penser à celles qui ont permis la restructuration d'entreprises publiques comme la Poste, les Télécoms, Edf, Gdf... : la mutation fut d'autant plus imperceptible de l'extérieur sur le plan de l'évolution du statut des personnels, qu'elle s'est doublée

d'une modernisation plébiscitée du point de vue de l'offre de produits et de services. Ces réformes ont débouché sur la constitution de sociétés anonymes qui ne rêvent aujourd'hui que de parts de marchés et de retours sur investissements.

La réforme de l'État qui est en cours, et dont l'Éducation Nationale constitue le noyau dur⁷, s'inspire fortement de ce modèle de gestion qui consiste à « s'adapter sans cesse » et à entrer « dans une logique de résultats et de performance ». De nouveaux outils d'évaluation de la gestion publique, s'appuyant sur la Loi organique relative à la loi de finances (LOLF) sont en cours d'introduction. Les objectifs de cette réforme de l'État, qui n'ont fait l'objet d'aucun débat démocratique, sont les suivants :

- passage d'une logique de moyens à une logique de résultats (priorités 2005 : amener les administrations à augmenter leur productivité de 2% par an, engager la réorganisation des services de l'État au niveau départemental afin de renforcer l'unité d'action de l'État et modérer son coût de fonctionnement),
- pilotage par la performance,
- structuration du budget en terme de missions, programmes, et actions (34 missions et 132 programmes déclinés en objectifs à atteindre et assortis d'indicateurs qui doivent être respectés par les gestionnaires

publics),

- généralisation des procédures d'évaluation,
- plus grande souplesse dans la gestion des effectifs salariés,



- fongibilité asymétrique des crédits (la loi ne fixe plus le nombre d'emplois à créer, mais des crédits globaux pour un programme donné - la masse salariale au sein d'un programme est limitée et plafonnée mais il est possible de la réduire afin par exemple d'augmenter les crédits de fonctionnement).

C'est ainsi que la mise en place progressive de la LOLF et des aménagements réglementaires permettront d'éviter une nouvelle loi d'orientation⁸ pour l'enseignement supérieur selon la Conférence des présidents d'université (CPU) : le schéma LMD touchant déjà 75% des universités, le développement de l'autonomie des établissements se poursuivra à l'aide d'instruments comptables qui permettront de basculer de fait dans une gestion directe...

Les vrais enjeux de la réforme de l'École

Développer la logique comptable, augmenter la productivité⁹, renforcer l'attractivité du système éducatif français¹⁰, tels sont les objectifs non avoués du Ministère, déclinables dans de nombreux domaines : réforme des examens, réforme du recrutement des personnels, amélioration du rendement du remplacement, emploi des « surnombres disciplinaires », réorganisation de la carte des options et langues dans les lycées, renforcement des liens entre les rectorats et les IA, optimisation des achats, administration électronique, gestion des ressources humaines pour les personnels IATOSS et les personnels d'encadrement, simplification des modalités de pilotage des universités, rationalisation des instruments de promotion des échanges internationaux dans l'enseignement supérieur, simplification de la gestion des établissements à caractère technologique et scientifique.

Grenelle poursuivra ainsi la déconcentration de son administration centrale, qui ne comptabilise déjà plus que 3500 agents au ministère pour 25000 agents administratifs dans les rectorats et les IA.

C'est dans ce vaste et profond chantier de remaniement des pouvoirs publics et de restructuration de la Fonction Publique d'État, qu'il nous faut resituer la politique de décentralisation. Celle-ci doit être comprise comme un processus qui doit conduire le pays vers l'émergence et l'affirmation d'une nouvelle forme d'appareil

d'État. La décentralisation que l'on nous impose, ce n'est pas un curseur que l'on déplace, au sens de plus ou moins d'État ; il s'agit toujours d'une politique nationale, mais qui pose une nouvelle articulation entre instances nationales et instances locales : les grands choix politiques sont toujours déterminés par les sommets de l'État, mais ils impliquent une contribution financière locale. En ce sens, dans l'esprit de ses

La politique de décentralisation doit être comprise comme un processus qui doit conduire le pays vers l'émergence et l'affirmation d'une nouvelle forme d'appareil d'État.

concepteurs, il n'y a pas d'opposition entre le national et le local, mais une réorganisation territoriale de l'État : l'État se réserve les fonctions politiques, stratégiques et régulatrices mais le pilotage de l'acte est confié à la périphérie, selon le modèle organisationnel de la grande entreprise moderne.

Ce processus, si nous n'en prenons pas conscience pour nous y opposer, s'accompagnera :

A court terme, d'un renforcement et d'une généralisation de l'évaluation, comme nouvel instrument de régulation. On passera ainsi d'une gouvernance bureaucratique à une gouvernance par les résultats. L'organisation des évaluations ne relevant pas du champ législatif, cela laissera une grande marge d'initiative au Ministère... L'évaluation des établissements sera le corollaire de l'accroissement de leur autonomie et d'une tendance

croissante à la décentralisation : « Les deux grands mouvements qui ont marqué la gestion de l'éducation en Europe ces dernières décennies – la décentralisation des moyens et l'harmonisation des objectifs au niveau national ou supérieur en matière d'éducation – sont indubitablement à l'origine de l'intérêt croissant porté à l'évaluation des établissements scolaires. L'harmonisation des objectifs apparaît a priori consécutive à la décentralisation. Cette dernière ne peut en effet s'opérer en conservant une certaine cohérence que s'il y a définition d'objectifs nationaux mais aussi d'un niveau de compétence à atteindre ».

Eurydice¹¹
(Évaluation des établissements d'enseignement obligatoire - écoles et collèges - en Europe).

A moyen terme, d'une contre-réforme de la fonction publique et d'un plan social de grande envergure, visant à démanteler le statut général des fonctionnaires d'État. Des projets de territorialisation de la Fonction Publique d'État sont dans les tiroirs : création de filières et de cadres de fonctions sur le modèle de la fonction publique territoriale, réduction massive des dépenses et les effectifs, généralisation de la déconcentration des agents, déploiement de politiques interministérielles régionales.

A plus long terme, les plus libéraux de nos décideurs rêvent d'une fonction publique unifiée, c'est-à-dire sans autre statut qu'une convention collective (un contrat de travail) pour la majorité de ses agents.

Les voies de la privatisation

Dans un tel contexte social et politique, les portes de la privatisation prochaine de l'École publique sont grandes ouvertes.

Qu'entendons-nous par privatisation de l'École ?



D'abord, la **désinstitutionnalisation de l'Éducation Nationale**, sous l'effet en particulier de la pression des classes moyennes et supérieures en demande d'une offre scolaire favorisant la distinction sociale.

Ensuite la **mutation de l'école sur le modèle de l'entreprise**, c'est-à-dire sur un modèle d'organisation qui favorise l'adaptabilité et est ouvert aux lois du marché dans la perspective économique d'un développement massif des emplois précaires et flexibles :

- ♦ objectif principal de l'École du 21^{ème} siècle : **l'efficacité et l'insertion professionnelle.**
- ♦ enseignements privilégiés : **prédominance de l'utilitarisme** (français instrumental, maths, nouvelles technologies, anglais international : lire, écrire, compter, s'exprimer, cliquer), pacification de la relation pédagogique (vivre en société) et formation du salarié (éducation à la vie en commun), **diversification des apprentissages selon le niveau.**
- ♦ **contractualisation des moyens** des établissements.
- ♦ **renforcement du pouvoir des cadres intermédiaires** : constitution de pôle de management (direction administrative, direction de la vie éducative, direction des études), avis sur la nomination des personnels, recrutement de vacataires, augmentation du temps de présence des enseignants, remplacement à l'interne.
- ♦ **déploiement tous azimuts de la contractualisation et de l'évaluation** : en poussant la logique de ce modèle de management, on pourrait obtenir l'alternative suivante, parfait exemple de « système à double contrainte » : si les résultats sont mauvais, preuve d'inefficacité, on baisse les moyens, si les résultats sont bons, preuve d'efficacité, on baisse les moyens !
- ♦ **renforcement de la demande des familles** : ce fonctionnement libéral donne bien évidemment l'avantage, du côté des familles, aux mieux placées et aux mieux informées.
- ♦ **renforcement du lien éducation/économie** : permettre à des cadres du privé d'enseigner par le biais de la VAE¹², rémunération du lycéen professionnel pour son travail en entreprise, participation des entreprises à l'évaluation des stagiaires.

Quel service public pour quelle société ?

Nos propositions pour une École égalitaire et démocratique

Des chantiers d'importance majeure sont à ouvrir sans attendre :

- ♣ la fracture scolaire se creuse entre les établissements prestigieux des centres-villes et les établissements ghettos de la périphérie,
- ♣ la concurrence s'accroît, non seulement entre enseignement privé et enseignement public, mais aussi et surtout au sein même de l'enseignement public, entre les établissements attachés à l'idée de mixité sociale et ceux qui ont optés pour la sélection,
- ♣ les boîtes privées de soutien scolaire, qui font leur beurre sur l'angoisse des familles, se développent,
- ♣ l'enseignement professionnel, en continuant à avoir pour principale vocation la scolarisation des élèves en difficulté ou en échec scolaire, constitue une filière de délestage et de relégation.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, en imposant sa réforme, refuse de s'engager dans cette voie et de poser la question fondamentale du moment :

Comment faire réussir tous les élèves, c'est-à-dire chaque élève, et tout particulièrement chaque élève d'origine populaire ?

Nos grands principes devraient donc surtout se placer du point de vue des enfants qui ne réussissent pas. Qu'est-ce que l'École doit aux enfants qui n'y réussissent pas ? Il nous faut impérativement passer d'une logique sélective à une logique de soutien massif aux élèves en difficulté.

Au contraire, le MEN nous impose une conception innéiste des capacités intellectuelles et une vision rétrograde et immonde de la réussite, qui aurait à s'exprimer selon les talents, les capacités, les dons, les goûts, les efforts des uns et des autres. La philosophie des élites en la matière continue à s'exprimer selon les tenants de la sélection naturelle : « à chacun d'atteindre l'excellence dans sa voie. ».

Or, nous avançons que :

La condition structurelle première de la réussite scolaire, c'est une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, et un collège et un lycée uniques, c'est-à-dire avec une Éducation et une Culture communes¹³.

Notre Histoire est riche de projets éducatifs ambitieux, souvent jugés irréalistes, et qui ont largement contribué à renouveler l'École en l'ouvrant aux populations exclues.

Nous prétendons, à l'opposé des valeurs réactionnaires de cette École dite républicaine, pouvoir construire et développer un projet alternatif qui se situe entre le « vous ne pouvez rien faire » du déterminisme de la reproduction sociale et le « vous pouvez tout faire » des tenants d'une école qui devrait être son propre recours.

Des pistes pour une École égalitaire et démocratique ont été explorées depuis plus d'un siècle... Les modèles pédagogiques institutionnels favorisant l'épanouissement de l'enfant, l'égalité de réussite et les intelligences

multiples¹⁴, tout autant que le travail en équipe, la collégialité et le fonctionnement coopératif des établissements restent encore aujourd'hui d'actualité.

Dans l'immédiat, l'urgence nous impose de penser un projet pour une Autre École qui soit dégagé de toute logique d'adaptation au marché .

Aujourd'hui, avec ou sans réforme, la compétition entre établissements scolaires se développe. Cette orientation, qui est le pendant au sein de l'école, de la concurrence économique prônée par l'économie libérale, fonctionne à partir de délits d'initiés : il faut connaître précisément les rouages du système pour faire le bon choix à chaque étape du cursus scolaire de son enfant ; l'École libérale disqualifie les familles dont les conditions d'existence ne leur permettent pas de jouer à plein le rôle de « parents professionnels ».

Le libéralisme, contrairement à ce que nous pouvons parfois dire, ce n'est pas l'absence de règles. C'est

l'élaboration de nouvelles règles. On s'aperçoit bien, en matière d'orientation scolaire notamment, que ces règles sont au moins autant implicites qu'explicites. Elles sont toujours susceptibles d'évoluer, en particulier lorsqu'elles commencent à être décodées, c'est-à-dire quand elles sont trop connues socialement. Là est aussi la raison cachée de la future réforme. Autrement dit, **dans le modèle scolaire institutionnel imposé par la classe dominante aujourd'hui, c'est-à-dire la territorialisation de l'École par le biais de la décentralisation, plus le système gagne en autonomie et en apparente ouverture, et plus l'école est instrumentalisée par les plus forts.**

Derrière toutes les réformes, derrière toutes les mutations opérées par l'institution, nous devons en permanence nous poser une question fondamentale :

A qui profite le changement scolaire ?

Le choix pourra paraître manichéen, mais en matière de politique éducative, il nous semble qu'il n'y a que deux choix possibles.

Il nous faut choisir entre une école qui sélectionne et oriente tout au long du cursus à partir du niveau de performance des élèves, c'est-à-dire une école où la scolarité obligatoire serait de moins en moins commune, et une école unique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire et qui investirait massivement

dans la compensation des inégalités.

Il nous faut choisir, et c'est un choix politique, un choix de société, **entre une école de l'exclusion et une école qui apprenne à conjuguer massification et démocratisation.** Ce qui se joue pour l'École, aujourd'hui comme hier, c'est donc encore et toujours la question de l'égalité sociale. Sans égalité réelle, le droit à l'éducation n'est qu'un privilège pour certaines catégories sociales favorisées¹⁵.

Faire tout autre choix, dans un contexte économique où les jeunes sont contraints d'effectuer une scolarité de longueur sans cesse croissante en contrepartie d'espérances sociales qui, elles, restent inchangées...

Faire tout autre choix, dans un environnement social fondé sur la quête absolue de la distinction, du pouvoir et du profit...

C'est faire le choix d'une école où chaque élève est en concurrence avec tous les autres.

C'est faire le choix d'une école anxiogène et mortifère, avec non seulement plus de rivalité, plus de tension, plus de violence entre les élèves, mais aussi plus de compétition entre les familles pour faire accéder leurs enfants à une position de réussite.

L'enjeu de l'enseignement est selon nous de permettre à chacun et à tous de développer des valeurs et de construire des savoirs qui permettent d'accéder à une culture commune qui donne force pour comprendre le monde et participer à sa

transformation.

Pour atteindre cet objectif général, il nous faudra :

- Sur le plan institutionnel : trouver les conditions qui permettent aux enfants des milieux populaires de construire un rapport positif à l'École, c'est-à-dire travailler en particulier sur les structures institutionnelles en refusant l'orientation précoce et l'entrée du marché dans l'école.
- Sur le plan pédagogique : réfléchir aux pratiques et développer des approches innovantes.
- Sur le plan matériel : faire le choix de financements publics massifs, en particulier à destination de celles et ceux qui n'ont pas ou trop peu de capital : capital économique, capital culturel, capital social.

On ne peut pas mettre oeuvre n'importe quelles stratégies pédagogiques dans n'importe quelles conditions matérielles, notamment d'encadrement : l'innovation pédagogique va de pair avec des moyens, qui aujourd'hui font défaut.

- Sur le plan des contenus : rompre avec l'instrumentalisation de l'école au service de la compétition économique, rompre avec l'idée que l'école est une fabrique de main d'œuvre productive, rompre avec le concept d'employabilité.

L'école ne peut pas être un facteur de création d'emplois.

Avant même que la loi ne soit votée au Parlement, des changements importants affectent déjà l'institution scolaire...

- **Scolarisation des enfants d'âge préscolaire**¹⁶
- **Création d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP)**
- **Pré-orientation des élèves au sein du collège : sous couvert de diversification des parcours, on sélectionne les élèves**

L'article L. 113-1 : « Les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes, en milieu rural comme en milieu urbain, aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande.(...) » a été remplacé par l'article D. 113-1 : « (...)En l'absence d'école ou de classe maternelle, les enfants de cinq ans dont les parents demandent la scolarisation sont admis à l'école élémentaire dans une section enfantine afin de leur permettre d'entrer dans le cycle des apprentissages fondamentaux (...) ».

Un amendement au projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales a été adopté par l'Assemblée nationale pendant l'été 2004. La loi rend dorénavant possible l'expérimentation pendant 5 ans de la création d'établissements publics d'enseignement primaire après avis des conseils des écoles concernés et accord de l'Inspecteur d'Académie. Un décret du Conseil d'État doit déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement de ce type d'établissement.

La réforme de la nouvelle Troi-



sième¹⁷, soutenue par le SNES et le SNALC, est applicable dès la rentrée 2005 : elle institutionnalise un véritable palier d'orientation en fin de 4^{ème} pour les élèves repérés comme étant en voie de décrochage scolaire par la création d'une option de « découverte professionnelle » (version légère de 3 heures et version lourde de 6 heures), qui rendra impossible l'étude d'une 2^{nde} langue vivante et l'accès au bac général. Cet enseignement sera implanté directement en LP si l'organisation du module entraîne la constitution d'une classe.

- **Individualisation des carrières et renforcement du « mérite » - Mai 2001**

Mise en place du système I.prof, système informatique de gestion interactive de la carrière d'enseignants pour permettre une personnalisation des services rendus à l'enseignant.

CONCLUSION

Changer d'abord l'école pour changer la société... ou l'inverse, débat théorique récurrent et jamais clos, qui permet depuis des décennies à chaque « clan » d'invectiver l'autre plus ou moins violemment... et qui fait l'impasse sur le temps qui passe, sur le « jour le jour », repoussant impunément la nécessité des changements à l'avènement d'un avenir glorieux.

Nous savons qu'on ne changera pas fondamentalement l'Ecole sans changer la société, mais nous savons aussi que nous devons, que nous pouvons être des acteurs privilégiés d'un changement dans l'Ecole, de l'Ecole, comme professionnels de l'éducation, comme syndicalistes et comme citoyens.

Créteil
Sud
Education

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

Déposé le : 14/01/2005

n°53 supp. n° 1 - janvier 2005

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €



Notes

¹Les éléments de la réforme présentés dans cet article sont tous issus de documents officiels du MEN : Actualisation de la stratégie ministérielle de réforme, exposé des motifs, projet de loi d'orientation, rapport annexé, dossier de presse.

²Que le lecteur ne se méprenne pas : nous n'avons pas a priori hostile à la construction d'une Europe de l'éducation, à condition qu'elle soit élaborée dans la transparence et selon des principes authentiquement démocratiques. Une Autre Europe de l'Éducation reste à penser et à promouvoir...

³En résumé : formation d'une force de travail conforme aux besoins du patronat, tant du point de vue de la qualification professionnelle que de la docilité sociale et de la soumission aux valeurs du système.

⁴L'usage fétichisé des chiffres et des pourcentages par les politiques et les économistes mériterait d'être analysé d'un point de vue clinique. Le maniement incantatoire du quantitatif ne permettrait-il pas par ailleurs de passer sous silence la nécessaire dimension qualitative de l'acte pédagogique ? Former des individus ? Oui, mais dans quel but et en vue de quel projet social ?

⁵Eric MAURIN, *Le Ghetto français*, La République des Idées/Le Seuil, Paris, 2004.

⁶Ecole à plusieurs vitesses accentuant sa finalité de tri et de sélection de l'élite et développant des inégalités de plusieurs ordres : sociales, sexuelles et territoriales.

⁷1,3 millions d'agents publics soient 50% des effectifs de la Fonction Publique d'État.

⁸Et une nouvelle mobilisation des étudiants dans la rue...

⁹Un objectif prioritaire de la réforme consiste à réduire la part du budget de l'EN consacrée à l'enseignement secondaire, par une augmentation du temps et de la charge de travail des enseignants et par une réduction de l'offre éducative (suppression des travaux personnels encadrés en Terminale (TPE), des classes dédoublées hors langue et d'une option de détermination obligatoire sur deux. Des disciplines comme les Sciences Économiques et Sciences s'en trouveront très fragilisées.

¹⁰« Actualisation de la stratégie ministérielle de réforme » - document du MENESR en date du 30 juin 2004.

¹¹Réseau créé en 1980 à l'initiative de la Commission européenne pour « collecter, mettre à jour et diffuser une information fiable et comparable sur les politiques et les systèmes éducatifs à travers l'Europe, à tous les niveaux d'enseignement ».

¹²Validation des Acquis de l'Expérience

¹³Appartenant et partagées par Tous, c'est-à-dire irriguant tous les programmes et tous les champs disciplinaires (communes ne signifie pas uniformes). Cela suppose un effort majeur pour le développement et la diffusion de la recherche en éducation.

¹⁴Une formation polytechnique pour tous.

¹⁵Qui échappe à la sectorisation ? Certainement pas les familles populaires.

¹⁶Code de l'Éducation – Titre 1^{er} (le droit à l'éducation) – Chapitre III (dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire) – BO Spécial n°10 du 30/09/04

SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex Tel : 01.43.77.33.59

e-mail : sud.education.creteil@wanadoo.fr <http://www.sudeducreteil.org>

Téléphone : 01 43 77 33 59 mël : sud.education.creteil@wanadoo.fr <http://www.sudeducreteil.org/>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES (groupe des 10)

Directeur de la publication : Philippe BARRE

Commission Paritaire N° 4304 D 73 S